

<p>C A P des Ouvriers Professionnels 02 novembre 2005</p>

L'ordre du jour portait sur :

1. Approbation du règlement intérieur
2. Désignation des représentants du personnel aux commissions de réforme et au CTP statuts
3. Approbation du procès verbal de la CAP du 1^{er} juillet 2005
4. Promotion au grade d'OPP au titre de l'année 2005
5. Promotion au choix des OEA dans le corps des OP au titre de l'année 2005
6. Accord de principe pour titularisation
7. Demande de détachement et demande de mise en disponibilité
8. Révision de notes
9. Questions diverses

1. Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur précédent ayant satisfait les représentants des personnels, ce dernier a été approuvé.

2. Désignation des représentants des personnels aux différentes instances

Commission de réforme :

Titulaire : CHANEAC Alain
Suppléant : BOURELY Monique

Comité Technique Paritaire Statuts

Titulaire : CHANEAC Alain
Suppléant : BOURELY Monique

3. Approbation du procès verbal de la Cap du 1^{er} juillet 2005

Ce compte rendu retraçant globalement les interventions des élus a été approuvé.

4. Promotion au grade d'OPP

16 promotions étaient possibles, 16 nominations ont été réalisées.

Afin d'assurer la transparence dans les promotions et conformément à ses engagements auprès des personnels, le SNETAP a demandé l'application des critères conformes à ceux retenus lors de la négociation de 2001 en appliquant des coefficients pour tenir compte de l'historique du corps et de la carrière de chaque agent.

	Dates références	Coefficient	résultat
Date d'entrée MAPA	01/09/1964	X2	80,72
Date d'entrée F P	01/09/1964	X1	40,36
Note	13,50	X1	13,50
Date d'entrée corps	01/08/1996	X6	50,53
Bonification si concours 5 points			0
Total servant au classement			185,11
classement			1

Liste proposée par l'administration :

(en gras, noms proposés en commun par l'administration et la CGT)

CARLOTTI	Jean	ex-OP2	BEDOUET	Yves	OP concours
DEBROSSE	Jean- Paul	ex-OP2	BLANC	Louis	ex-OP2
DUBOIS	Marie-Jo	ex-OP2	BOISSEUIL	Françoise	OP concours
JAMES	Clide	ex-OP2	DERVIN	Marie-Laurence	
POINSOTTE	Michel	ex-OP2	GUILLOMET	Nicolas	OP concours
BONNOT	Laurent	ex-OP3	LAUER	Nelly	OP concours
LEMESLE	Rémy	ex-OP3	MARQUELET	Alain	ex-OP2
MANON	Bernard	ex-OP3	THOMAS	Fabien	OP concours



Pour les élus du SNETAP-FSU, l'objectif étant d'accorder une promotion aux ex-OP 2 qui n'ont toujours pas eu de promotion depuis 1990, afin d'accéder au grade d'OPP, sans toutefois pénaliser les ex-OP 3 et valoriser les agents qui ont passé des concours.

Liste proposée par le SNETAP-FSU :

<i>JAMES Clide</i>	ex-OP2	175,16 Pts
<i>BEDOUEY Yves</i>	OP concours	153,35 Pts
<i>THOMAS Fabien</i>	OP concours	152,75 Pts
<i>CHARLOT Sylvette</i>	OP concours	151,12 Pts
<i>SEARA Elisabeth</i>	ex-OP2	149,52 Pts
<i>DOGER Sophie</i>	ex-OP2	148,90 Pts
<i>GUILLOMET Nicolas</i>	OP concours	148,56 Pts
<i>MARQUELET Alain</i>	ex-OP2	147,99 Pts
<i>BAPTISTE Pierre</i>	ex-OP2	146,84 Pts
<i>BEROUJON Sylvie</i>	ex-OP2	146,84 Pts
<i>MADRANGES Didier</i>	OP concours	144,78 Pts
<i>BOISSEUIL Françoise</i>	OP concours	144,68 Pts
<i>BEDET Cécile</i>	OP concours	143,74 Pts
<i>RIVOLET Brigitte</i>	OP concours	142,09 Pts
<i>PETITJEAN Guy</i>	OP concours	141,53 Pts
<i>LEMESLE Rémy</i>	ex-OP3	139,24 Pts

Liste retenue par la CAP :

<i>BAPTISTE Pierre</i>	ex-OP2
<i>BEDOUEY Yves</i>	OP
<i>BLANC Louis</i>	ex-OP2
<i>BOISSEUIL Françoise</i>	OP
<i>CARLOTTI Jean</i>	ex-OP2
<i>DEBROSSE Jean-Paul</i>	ex-OP2
<i>DOGER Sophie</i>	ex-OP2
<i>DUBOIS Marie-Jo</i>	ex-OP2
<i>GUILLOMET Nicolas</i>	ex-OP2
<i>JAMES Clide</i>	ex-OP2
<i>LAUER Nelly</i>	OP concours
<i>LEMESLE Rémy</i>	ex-OP3
<i>MANON Bernard</i>	ex-OP3
<i>MARQUELET Alain</i>	ex-OP2
<i>SEARA Elisabeth</i>	ex-OP2
<i>THOMAS Fabien</i>	OP concours

5. Promotion au choix des OEA dans le corps des OP

Pour cette promotion, le SNETAP a également appliqué le barème mais n'a retenu que les O E A de 1^{ère} classe.

Pourquoi ce choix ?

Parce que, pour le SNETAP, l'objectif était bien de permettre aux OEA de 1^{ère} classe de poursuivre leur carrière dans le corps des OP même si dans l'immédiat cela ne leur apportait aucun gain indiciaire.

Mais également de permettre des promotions en cascades pour les O E A. En effet, chaque fois que la CAP prononce 10 promotions d'OEA de 1^{ère} classe en OP, c'est 10 promotions supplémentaires possible d'O E A de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe.

Liste proposée par l'administration

(en gras noms communs administration - CGT)

BOURSIER Patrick	1 ^{er} cl
JARTYM Danuta	1 ^{er} cl
MONTIEL Josiane	1 ^{er} cl
BOURSIGAUX Jean-Marie	2 ^e cl
BRU Jacques	2 ^e cl
COTTANT Joël	2 ^e cl
GLEYZE Danièle	2 ^e cl
GUERARD Marie-Thérèse	2 ^e cl
LANGLAIS Gisèle	2 ^e cl
MOUTONNET Guy	2 ^e cl
PATOUR Viviane	2 ^e cl

Liste proposée par le SNETAP

<i>GAILLAC Marie-Claude</i>	OEA1	209,45 Pts
<i>BARRAIS Christine</i>	OEA1	208,77 Pts
<i>MARCEAU Annie</i>	OEA1	205,83 Pts
<i>ALLIOUX Anne-Marie</i>	OEA1	202,14 Pts
<i>BROUILLARD Michelle</i>	OEA1	202,14 Pts
<i>PAUL Christiane</i>	OEA1	198,93 Pts
<i>CASTETS Annie</i>	OEA1	197,65 Pts
<i>LANGOUMOIS Monique</i>	OEA1	197,65 Pts
<i>MAIGNAN Jacqueline</i>	OEA1	192,55 Pts
<i>BERTRAND Georgette</i>	OEA1	192,37 Pts
<i>ROBIN Claude</i>	OEA1	192,28 Pts

Liste retenue par la CAP :

BOURSIER Patrick	1 ^{er} cl
<i>GAILLAC Marie-Claude</i>	1 ^{er} cl
BOURSIGAUT Jean-Marie	2 ^e cl
<i>BROUILLARD Michelle</i>	1 ^{er} cl
BRU Jacques	2 ^e cl
<i>CASTETS Annie</i>	1 ^{er} cl

<i>LANGOUMOIS Monique</i>	1 ^{er} cl
<i>MAIGNAN Jacqueline</i>	1 ^{er} cl
MONTIEL Josiane	1 ^{er} cl
<i>MOUTONNET Guy</i>	2 ^e cl
JARTYM Danuta	1 ^{er} cl
<i>MARCEAU Annie</i>	1 ^{er} classe au 15/11/05

6. Titularisation

Un accord de principe pour la titularisation d'un agent en avril 2005.

7. Demande de détachement et de mise en disponibilité

Les deux demandes ont reçu accord. Les élus du SNETAP ont cependant émis des réserves, compte tenu que la DGER a été dans l'incapacité de nous assurer du remplacement des ces agents qui exerçaient en service restauration.



8. Révisions de notes

Compte tenu de la nouvelle méthode de notation qui n'est pas faite pour favoriser les personnels ; 30 demandes de révision de note où d'appréciation ont été faites par les personnels.
Suite à notre intervention, 8 demandes ont fait l'objet de rectification à la hausse.

Suite à ces révisions de notes et à l'incidence des modifications apportées, les bonifications d'ancienneté n'ont pas été traitées lors de cette CAP. L'administration a pris la décision de reporter les réductions d'ancienneté à la prochaine CAP.

9. Questions diverses

Les élus du SNETAP ont interrogé l'administration sur les ouvertures de concours en 2006.

L'administration nous a répondu que compte tenu des retards pris dans la décentralisation, elle n'organiserait pas de concours en 2006 ; sauf si l'organisation des concours était demandée par les régions.

Pour ce qui concerne les mutations, les régions ayant demandé au ministère d'assurer la rentrée 2006 ; les mutations pourront s'effectuer en intra-régions ou en inter-régions à la demande des régions uniquement, il n'y aurait donc pas de mouvement national.

β α λ ρ λ ρ ρ α

MISE AU POINT

Une fois encore le SNETAP a le regret de constater qu'il fait l'objet d'attaques injustes de la part de nos camarades de la CGT.

S'il n'est pas question d'entretenir une polémique et une division dont seule l'administration profitera au détriment des personnels, il est cependant nécessaire de rétablir quelques vérités.

Pour ce qui concerne le SNETAP, la seule chose importante est bien la défense de l'ensemble des personnels et si possible dans le cadre de l'action intersyndicale.

Pourquoi en sommes nous arrivés à cette situation :

L'appel de candidature :

Avant la négociation de 2001 (à laquelle a participé la CGT), les élus de l'ensemble des CAP des IATOSS avaient fait la constatation que bon nombre d'établissements ne faisaient pas parvenir au ministère les dossiers des agents promouvables.

La proposition du SNETAP-FSU était que chaque agent puisse prendre en charge sa carrière en matière d'avancement, en exigeant de l'administration l'application pour les ATOSS les dispositions utilisées par les personnels enseignants.

Pour ce qui concerne l'information les agents, ont-ils bien été informés ???

OUI, car là aussi, seul le SNETAP, par un Info ATOSS spécial filière ouvrière en date du 30 août 2005 avait informé (et cela personne ne peut le démentir) tous les ATOSS des postes offerts à la promotion et leur avait demandé de se rapprocher de leur administration locale pour remplir leur dossier de promotion.

Nous restons convaincus que les agents ne peuvent confier à leur seule hiérarchie le soin de décider ou non si leur dossier doit être envoyé.

Les critères du barème :

Nous nous étonnons que les élus CGT ne comprennent pas les critères (pourtant transparents) mis en place par le SNETAP à la suite des réunions de concertation de 2001 (les agents, eux, l'ont compris).

Contrairement à ce qu'affirme la CGT, nous avons toujours clairement affiché ceux-ci. Nous le rappelons une fois encore, le problème majeur reste la scandaleuse insuffisance de possibilités de promotions, mais raison de plus !

Quand il y a peu de promotions, les agents sont en droit de connaître les raisons des choix opérés, sinon il ne reste plus que le fait du prince ou... le copinage.

Les élus du SNETAP restent à votre disposition :

BOURRELY Monique	LEGTA	Carrefour du lycée agricole	83408 HYERES cedex	Tél. 04.94.01.35.55 Fax code 14
CHANEAC Alain	LEGTA Olivier de Serre	BP 50	07205 AUBENAS cedex	Tél. 04.75.35.17.55 Fax code 25
DOUBIN Jean-Luc	LPA St Aubin du Cormier	BP 12	35140 ST AUBIN DU CORMIER	Tél. 02.99.45.14.45 Fax 02.99.39.17.24
BLAIS Jacques	LEGTA	Libourne Montagne	33570 MONTAGNE	Tél. 05.57.55.21.21 Fax 05.57.51.66.13

